



(https://www.limoges.fr/sites/default/files/styles/1280x768/public/Actualites/C3%A9s/facadmairie.jpg?itok=Aap3vu_a)

CADRE DE VIE

MÉCANIQUE SUR L'ESPACE PUBLIC AU VIGENAL : LE MAIRE SAISIT LES SERVICES DE L'ÉTAT

Suite à la publication récente d'articles de presse faisant état de nuisances importantes liées à des activités de mécanique réalisées Allée Jérôme et Jean Tharaud au Vigenal, le Maire de Limoges vient de saisir le Préfet pour que soit menée toute investigation permettant de caractériser et de faire cesser le cas échéant, ces nuisances.

Publié le 6 avril 2021

Ainsi, comme l'induisent les articles de presse précités, les pratiques qui avaient été constatées en 2019 (donnant lieu à un arrêté municipal du 15 avril 2019) interdisant la pratique de la mécanique sauvage sur le secteur concerné, semblent s'être institutionnalisées malgré des interventions répétées des polices municipale et nationale.

Or, il faut rappeler que l'enlèvement de véhicules épaves ou accidentés, leur stockage, le traitement des véhicules hors d'usage et déchets connexes, sont des activités susceptibles d'avoir un fort impact environnemental. À ce titre, elles sont strictement encadrées et nécessitent la délivrance d'un agrément préfectoral.

Le Maire de Limoges demande donc au Préfet de la Haute-Vienne de diligenter les investigations nécessaires pour faire cesser les nuisances et de vérifier la conformité de l'activité de « casse automobile » relatée, notamment auprès des entreprises du secteur dont l'existence est déjà dûment déclarée au sein du Registre des Commerces et des Sociétés.

